

AVIS AUX ÉLECTEURS

Élections municipales partielles complémentaires Commune de FOULAIN

Dates des scrutins : 19 et 26 mars 2017

Nombre de sièges à pourvoir : DEUX

Dépôt des candidatures en préfecture :

1^{er} tour :

↳ du mercredi 22 février 2017 au mercredi 1^{er} mars 2017 :
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30,

↳ et jeudi 2 mars 2017 :
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

2^{ème} tour :

↳ lundi 20 mars 2017 :
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30

↳ et le mardi 21 mars 2017 :
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00.

Les formulaires de candidature peuvent être retirés :

⇒ en mairie

⇒ en préfecture

⇒ ou sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

www.haute-marne.gouv.fr

Rubrique : " Politiques Publiques → Elections, vie citoyenne
→ Elections municipales